

Sur convocation du Maire en date du 2 novembre 2017, les membres du conseil municipal se sont réunis le 7 novembre 2017 à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Serge COSSIN, Maire

**SONT PRESENTS** : Serge COSSIN, Frédéric CHAMPAGNE, Jean-Luc CHARTON, Sandra DRILLET, Nathalie DRON, Maryanne JEANDEMANGE, Maurice JEROME, Claudine JOFFROY, Robert LAURAIN, Jean-Pierre PRETOT, Philippe RETOURNARD, Claude VINCENT

**ABSENTES EXCUSEES** : Renelle MELI (qui a donné pouvoir à Robert LAURAIN), Marie-Odile DEFRERE-MILLER (qui a donné pouvoir à Nathalie DRON), Laure DARRE

**A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE** : Sandra DRILLET

Monsieur COSSIN aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

**Point n°1 : Approbation Conseil Municipal du 12 octobre 2017**

Le dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité ainsi que les délibérations qui s'y rapportent.

**Point n°2 : Biens soumis à droit de préemption**

La commune n'exerce pas son droit de préemption pour une maison impasse des Acacias vendue 155.000,00 €.

**Point n°3 : Décision modificative budget Service de l'Eau et Forêt**

Service de l'Eau :

Article 6541 : - 4.400,00 €

Article 6542 : - 600,00 €

Article 61523 : + 5.000,00 €

Forêt :

Article 2117 : - 20.000,00 €

Article 021 : - 20.000,00 €

Article 023 : - 20.000,00 €

Article 022 : - 2.000,00 €

Article 61524 : + 22.000,00 €

Ce qui est accepté à l'unanimité du Conseil Municipal.

**Point n°4 : Intégration de l'impasse des Acacias dans le domaine communal**

Par délibération 44-2016 et 47-2016, le Conseil Municipal a décidé, avant reprise de la voirie dans le domaine communal, de facturer aux riverains de l'impasse des Acacias, l'aménagement de panneaux de signalisation divers. Suite à cela, il y a lieu d'intégrer l'impasse dans le domaine communal.

Ce qui est accepté à l'unanimité.

**Point n°5 : Tarif des lots de nettoyage : petits bois**

Par délibération n°70-2017 du 12 octobre 2017, le conseil municipal a décidé du tarif des lots de nettoyage mais a omis de fixer le prix du petit bois.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif des petits bois à 6.00 €/stère, pour la prochaine campagne.

**Point n°6 : Indemnité de conseil**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'indemnité de conseil pour la trésorière d'un montant de 350,62 € pour l'année 2017.

**Point n°7 : Dispositif des clauses d'insertion**

Dispositif visant à dynamiser l'emploi sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal. Il permet de proposer des offres d'emploi aux personnes qui possèdent des compétences dans le bâtiment

et qui rencontrent des difficultés à trouver un emploi. Les entreprises qui sont attributaires de marchés publics ont l'obligation de recruter des personnes en parcours d'insertion professionnelle. Il suffit pour cela de répondre à une offre d'emploi liée au dispositif des clauses d'insertion ou se présenter au bureau du dispositif, 1 place d'Avrinsart Tour T2 88000 EPINAL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce dispositif et autorise le Maire à signer la convention.

### **Point n°8 : Proposition achat de matériel**

Suite à la demande d'un agriculteur pour l'achat de l'ancienne balayeuse de la commune, un courrier a été adressé à chaque exploitant agricole afin de leur proposer le matériel et pour qu'ils puissent faire une offre d'achat. Une seule réponse nous est parvenue pour un montant de 500,00 €.

Le Conseil Municipal accepte cette seule offre et autorise le Maire à vendre la balayeuse à l'agriculteur concerné.

### **Point n°9 : Rapport annuel d'activité du Service de l'Eau**

Le Maire présente le rapport annuel d'activité du Service de l'Eau. Il est public et peut être consulté à la Mairie. Le Conseil Municipal en prend acte, et à l'unanimité, adopte ce rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

### **Point n°10 : Rapport annuel d'activité du SICOVAD**

Le Maire présente le rapport annuel d'activité du SICOVAD et précise qu'il peut être consulté en Mairie. Le Conseil Municipal en prend acte, et à l'unanimité, adopte ce rapport.

### **Point n°11 : Avis sur installation classée**

Par arrêté n°1969/2017 du 6 octobre 2017, les préfets des Vosges, de Meurthe et Moselle et de Moselle ont prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la société PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE, en vue d'obtenir l'autorisation de modifier la gestion des effluents provenant des installations sises à Etival-Clairefontaine (88840) en valorisant des boues brutes non compostées et des résidus de fabrication des carbonates sur des parcelles agricoles situées dans les Vosges, en Meurthe et Moselle et en Moselle (une autorisation d'épandage des boues issues de ses installations). Le Conseil Municipal souhaiterait connaître l'endroit exact d'épandage sur la commune et donc reporte le sujet à la prochaine réunion de conseil du mois de décembre.

### ***Informations et questions diverses***

Campagne de stérilisation : un courrier de la SPA est parvenu en Mairie pour proposer une stérilisation des chats harets.

Dossier Ad'Ap : la DDT a donné un avis favorable au dossier que la commune lui a adressé.

Marche du Grand Est : l'association Sport Aide sollicite des partenariats de communes et notamment auprès de Darnieulles, commune dans laquelle la marche passera.

Bulletin municipal n°36 : le Maire fait le point sur les articles et pavés publicitaires.

Cérémonie du 11 novembre : 10h : messe à Chaumousey, 11h15 : cérémonie commémorative au monument aux morts suivie d'un verre de l'amitié à la Salle des Fêtes.

Monnaie locale : une réunion s'est déroulée à Girancourt le 18 octobre

Impasse de Gugnéchamp : la collecte des ordures ménagères et sacs de tri se fera dans l'impasse devant le domicile de chaque riverain et non plus en début de rue.

Défibrillateur : mise en place d'un appareil pourquoi pas à la salle des fêtes. Matériel onéreux ? Formation à la manipulation ? A revoir....

Elections municipales : peut-être reportées en 2021 ?

Centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 : organisation d'une manifestation à la salle des fêtes les 17 et 18 novembre 2018.

Vœux du maire : le 6 janvier 2018 à 15h00

Prochaine réunion de conseil municipal : le 7 décembre 2017 à 20h30

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et la séance est levée à 22h15.